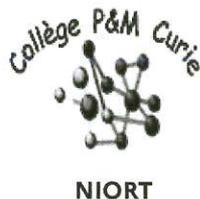




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



NIORT

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Niort, le 3 mars 2023

Collège Pierre et Marie Curie
Niort

Affaire suivie par
Julien Taillard

Téléphone
05 49 77 17 40

Courriel
Ce.0790052c@ac-
poitiers.fr

Adresse postale
175 rue Maréchal
Leclerc
79000 Niort

Objet : section sportive Rugby, année scolaire 2023 – 2024 : demande d'inscription

Madame, Monsieur,

La section sportive rugby (ouverte depuis 2018) est proposée à tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, filles et garçons, qui souhaitent pratiquer ce sport.

Les élèves inscrits bénéficieront d'un aménagement d'emploi du temps pour s'entraîner un ou deux après-midi dans la semaine entre 15H30 et 17H30, en fonction de leur catégorie d'âge. Leur présence est obligatoire à chaque entraînement toute l'année scolaire. L'encadrement est assuré par un professeur d'EPS et des éducateurs diplômés d'Etat.

Des rencontres UNSS de rugby se déroulent le mercredi après-midi et il est souhaitable que les élèves de la section y participent, c'est pourquoi nous les incitons à être à jour de leur cotisation annuelle à l'A.S.

La fiche de candidature jointe devra être **retournée au secrétariat du collège, par courrier ou par mail, au plus tard le mardi vendredi 28 avril 2023 (délai de rigueur)**, au nom de monsieur MORZADEC (professeur d'EPS), accompagnée de la copie des bulletins scolaires.

Un regroupement des élèves (anciens élèves et nouveaux postulants) se fera **le mercredi 10 mai 2023** au stade Espinassou à 13h30, à Niort.

L'inscription sera confirmée par le collège Curie après étude du dossier scolaire et acceptation de la dérogation scolaire par la Direction académique.

Les professeurs d'EPS et moi-même nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

COLLÈGE P & M CURIE
La Principale

Sylvie Jacquet-Gallo
NIORT

Note : Pour des raisons d'emploi du temps, l'inscription à la **section** ne permet pas de s'inscrire dans une autre option (latin, grec...) sauf à pratiquer le **rugby en option** (2 h, au lieu de 4h **en section**). Une évaluation est portée sur le bulletin trimestriel.